

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mil onze, le vingt quatre février à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

PRESENTS : LOUESSARD Michel, GUILLOT Emile, HOUTEKIER Patrick, LE JALLE Claude, AUBRY Jack, CADORET Philippe, BON Frédéric, MAYANGA Blaise, THOMAZO Béatrice, LE FLOCH Gwénaél, JOFFREDO Marie-Thérèse, CELIBERT Sébastien, DOS SANTOS Maryvonne, MORIO Christine, BEYET Christelle

ABSENTS Excusés : M. BODARD a donné pouvoir à M. LE JALLE

Convocation du 17 Février 2011

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe CADORET

Approbation du conseil municipal du 27 janvier 2011

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2010

Le conseil municipal vote le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2010.
La section de fonctionnement dégage un excédent de fonctionnement de 265 836.42 € alors que la section d'investissement accuse un déficit cumulé de 325 216.00 €.

Affectation du résultat de l'exercice 2010

Monsieur le Maire lit le rapport suivant :

Le compte administratif 2010 se termine par un excédent de clôture de 265 836.42 € en section de fonctionnement.

Il convient d'affecter ce résultat avant le vote du budget primitif 2011.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'affecter la somme de 265 836.42 € en section d'investissement en couverture du déficit d'investissement.

Subventions 2011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions étudiées par la Commission des Finances. Il précise que les subventions aux associations extérieures sont de 15€ par adhérent Treffléanais avec un minimum de 40 € et un maximum de 225 €. D'autre part, les subventions inscrites au budget 2011 ne seront versées aux associations qu'après dépôt d'une demande accompagnée d'un bilan ou budget prévisionnel.

SUBVENTIONS	VOTE 2011
AST FOOT	1 418
AST FOOT (école de foot intercom)	522
Amicale Cycliste Treffléanaise	449
Club Les Bruyères	94

Comité de Jumelage	449
Treffléan Athlétisme	449
Treffléan Athlétisme (Foulées)	532
ACCA (chasse)	125
Tennis Club Treffléan/St Nolff	449
Treffl'en Fête	449
Amicale des boulistes - subvent° except démarrage	200
Les amis de la Chapelle de Cran - Subvent° except démarrage	150
Subvention Ecole Privée-F.Scolaire	5 192
Subvention Ecole Publique - Classe voile (25 élè x 24€)	600
Accueil Emploi Services (1,95 €/hbt)	3 746
Entente Morbihan Sport Scolaire (0,15€/hbt)	288
Ensemble Vocal Armor Argoat Elven	92
Kiwanis	100
Comice intercantonal	284
Voltigeurs vannetais	41
GVA Elven	41
Eau et Rivière de Bretagne-Lorient	41
Skol Gouren St Nolff	107
Rugby Club Pays d'Elven (12 treffléanais)	180
Elvinoise Judo (5 treffléanais)	75
Ass ajoncs d'or JUDO St Nolff - 19-	225
Ecole Diwan - Vannes - 2 élèves	88
Ecole Diwan -Auray - 2 élèves	88
Crédits non affectés	3 526
TOTAL	20 000

Après délibération, le conseil municipal :

- vote les subventions ci-dessus qui ne seront mandatées que si les conditions d'attribution sont respectées.

Contrat d'association école privée St Joseph

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que toutes les classes de l'école privée St Joseph de Treffléan font l'objet d'un contrat d'association.

Il appartient à l'assemblée municipale de fixer le montant de la prise en charge aux dépenses de fonctionnement de l'école privée; ce montant est calculé en fonction du coût d'un élève de l'école publique.

Après délibération, le conseil municipal :

- fixe le montant de la convention sous contrat d'association à 77 120.78 €, soit 61 916.94 € pour les maternelles et 15 203.84 € pour les primaires.
- précise que les versements sont effectués en trois fois au vu de la liste des élèves présents à la rentrée janvier 2011.
- un justificatif des dépenses sera demandé à l'école.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les effectifs scolaires au 1er janvier 2011

ECOLE PUBLIQUE 100

ECOLE PRIVEE 118

Sur proposition de la commission des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits ci-dessous :

Fournitures scolaires et matériel pédagogique: 44 €

Soit Ecole publique .. 110 x 44.00 = 4 400 euros

Ecole privée ... 113 x 44.00 = 5 192 euros

Arbre de Noël : 1.500 €

Piscine : 50 % de la dépense totale (entrées + car)

Classe de neige, de voile, découverte :

Le crédit proposé est de 24 € par élève et par an pour une action pédagogique avec possibilité de cumul sur 3 ans.

La subvention ne dépassera pas 50 % du coût du projet.

Les demandes d'aide doivent être déposées en mairie avant le 1^{er} mars.

Service jeunesse : Tarifs 2011

Depuis janvier 2010, nous avons mis en place une grille tarifaire en fonction des quotients familiaux.

Après une analyse sur cette base de fonctionnement, nous avons constaté une très forte diminution de la fréquentation du service. Une enquête a été réalisée auprès des familles. Celles – ci sont satisfaites des activités proposées. Mais, du fait des quotients familiaux, elles utilisent le service plus par nécessité que pour occuper les enfants. D'autre part, elles souhaitent une augmentation de l'amplitude horaire avec si possible un repas.

Ainsi, sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après délibération,

- décide d'étendre l'amplitude horaire de 8 h 30 à 17 h 30 avec pause déjeuner comprise entre 12 h et 14 h.

- propose de retenir la formule repas « traiteur » pour les lundis, mercredis et vendredis des vacances scolaires.

- précise qu'il n'y aura pas de repas les mercredis hors vacances scolaires.

- décide de modifier les quotients familiaux et les tarifs :

QUOTIENT FAMILIAL	Catégorie	A ≤ 740 €	B 741 - 1100	C et Ext. ≥ 1101
Demi- journée sans sortie	1	4.08	4.59	5.10
Demi-journée avec sortie	2	7.14	7.65	8.16
Journée complète sans sortie	3	8.16	9.18	10.20
Journée complète avec sortie	4	14.28	15.81	17.34
Mini-camp (2 jours)		44.00	48.00	52.00
Camp de 5 jours		110.00	120.00	130.00
Semaine complète de 4 jours		37.74	41.82	46.92
Semaine complète de 5 jours		46.92	51.00	56.10
Repas		4.50	4.50	4.50

Travaux de voirie – programme 2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est prévu de réaliser, dans le cadre du programme 2011, des travaux sur la voirie communale pour un montant d'environ 200 000 € HT. Afin de déterminer précisément les travaux à réaliser, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de trois cabinets d'études (Géo Bretagne Sud, Legavre, D2L Bétali)

Le conseil municipal, après délibération :

- confie la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'Etudes D2L BETALI pour un taux de 3.2% du montant des travaux.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents concernant ce dossier.

Référentiel Urbain ou ZAC

Lors d'une réunion le 22 février 2011, la commission urbanisme a reçu des informations sur le référentiel urbain et la zone d'aménagement concerté, outils que la commune pourrait mettre en place pour encadrer l'aménagement des secteurs à urbaniser autour du bourg.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des terrains à construire autour du bourg est de l'ordre de 10 ha sur lesquels des promoteurs sont intéressés et avancent sur certains projets.

Vannes Agglo peut nous accompagner gratuitement dans cette mission d'assistance pour l'élaboration d'un plan de référence.

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur cette proposition qui sera revu lors du prochain conseil.

Aménagement des abords du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a sollicité le CAUE pour réaliser une étude d'aménagement aux abords du cimetière. Cette mission est gratuite.

Installation d'un commerçant ambulant

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un commerçant ambulant a demandé l'autorisation de stationner sur le domaine public du mardi au dimanche de 11 h à 14h et de 18h à 21h. Sachant que d'autres commerçants ambulants viennent certains jours de la semaine, le conseil municipal émet un avis défavorable à un stationnement à l'année.

Rapport des commissions

M. Louessard : informe le conseil municipal qu'ouverture de carrière a été faite au village de Kerbihan dans un secteur où le PLU ne le permet pas. Les travaux ont été stoppés et une remise en état a été exigée.

Il informe que la fête de la crêpe s'est bien passée, tout comme la balade contée à Cran organisée par Vannes Agglo. Enfin, il rappelle que Treffléan est la commune organisatrice de la fête de la musique prévue le 17 juin 2011.

C. Le Jallé : rappelle qu'il a participé au comité de pilotage de l'ALSH intercommunal et qu'au bilan de l'année 2010, il en ressort une participation pour Treffléan d'environ 19 300 €. En ce qui concerne le RIPAM, le budget annuel est de 71 900€ et la participation communale de 4 7 00€. Quant au LAEP, il y a un problème concernant la gestion administrative et financière.

P. Houtekier : a participé à la commission Habitat/logement (Vannes Agglo) et indique que sur la période 1999-2008, la population de la 2^{ème} couronne a augmenté de 2,9% contre 2,6% pour la 1^{ère} couronne.

E. Guillot : Informe l'assemblée que les travaux concernant les ouvertures de la salle Belle Etoile et le volet à la salle des sports ont été posés. D'autre part, l'entreprise Bougro interviendra courant mars pour la mise aux normes en matière de sécurité électrique suite au contrôle réglementaire de l'APAVE.

J. Aubry : En ce qui concerne l'environnement, une rencontre est prévu début mars sur le terrain pour l'étude d'implantation des balises. Pour donner suite au conseil municipal enfant, un exercice de sécurité est prévu au restaurant scolaire le 15 mars au moment du repas. D'autre part, il signale que les véhicules des personnels scolaires et périscolaires devront, pour des raisons de sécurité, stationner sur le parking des écoles.

M.T. Joffredo : demande la mise en place d'un panneau d'affichage à la salle des sports. Appuyée par Mme Beyet, Mme Joffredo précise que les élus de Treffléan ont été destinataires d'un courrier du SIAGM précisant que les réserves émises par la commune concernant le PNR ont été levées. A cela, Monsieur le Maire répond par la négative.

S. Célibert : demande des informations concernant la signalisation au sol sur la rue des Templiers.

P. Cadoret : concernant la carrière de Kerbihan, il souhaite une surveillance pour la remise en état. Précise qu'une formation à l'utilisation des défibrillateurs est prévue le 5 mars.

C. Beyet : signale un problème de signalisation à l'entrée du lotissement Ste Appoline qui permet ainsi aux véhicules de rouler à 50km/h.

B. Mayanga : Demande si le projet de l'école va être modifié. M. le Maire répond qu'un dos d'âne va être mis en œuvre pour la rentrée des vacances de février. Le volet mis en place au local athlétisme fait perdre toute lumière et peut favoriser les tags.

G. Le Floch : Demande la date de réalisation des travaux de voirie prévus à Trévestier.

B. Thomazo : Signale le mauvais état d'entretien du portail à la chapelle de Bizole. A voir avec E. Guillot, Adjoint aux travaux.

www